

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	LYON.	Rhône.	Dépt.
Un an	18	24	30
Six mois	9	12	15
Trois mois	4 50	6	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LÉONOVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINARD.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Lyon, 5 avril.

Le gouvernement s'engage à garantir l'existence du Peuple par le travail.
(23 février 1848.)

Qu'est devenue la promesse du gouvernement : où sont les institutions que l'on avait promises au Peuple ? quelle mesure a-t-on prise pour empêcher des Français de mourir de faim ? La révolution de Février a été la conséquence des mensonges de 1830 ; les mensonges de 1848 auront bien d'autres conséquences. En 1848, le Peuple croyait encore à la bonne foi de ses ennemis.

Aujourd'hui il ne croit qu'à leur haine et à leur hypocrisie.

Le Peuple avait été longtemps spolié de ses droits, et après sa victoire, son premier soin a été d'appeler ses anciens oppresseurs, au partage de sa conquête. Faute immense ! La générosité n'est pas permise quand il s'agit du salut de tous.

Le premier soin des aristocrates a été de crier : *Liberté ! Fraternité !* afin de tromper le Peuple en le séduisant par son cœur, toujours trop bon. C'est par le cœur que les révolutions se perdent ; elles doivent être conduites avec la tête, suivant les lois inflexibles de la logique.

On a semé dans les rangs du Peuple ignorant, des misérables qui, tantôt excitaient à l'exagération pour donner prise à la calomnie, cette arme des lâches, tantôt se mettaient à la tête des peureux, et la Révolution, détournée de son cours allait se perdre dans la sentine des monarchiens.

Les élections se sont faites aux cris : *A bas les communistes !* et les républicains ont été écartés : déjà la révolution était perdue. Les royalistes étaient les maîtres, et partageaient le pouvoir avec les faiseurs du *National*, qui acceptaient une transaction honteuse pour se maintenir au pouvoir.

Pour se débarrasser des républicains on faussa l'esprit d'une manifestation qui devait être pacifique, et aujourd'hui on condamne à la haute-cour des victimes d'une étourderie populaire.

Mais comme après les chefs il restait des soldats ; les malheureuses journées de juin furent l'occasion de fusillades impitoyables, et les conseils de guerre furent chargés du reste.

Alors l'opinion pervertie, abandonnée aux intrigues des royalistes qui ont exploité à leur profit les souvenirs de la nation, livra à un prince, ex-constable à Londres, favori de l'aristocratie anglaise, cette éternelle ennemie de la

France, le gouvernement de la République. Alors tout espoir d'amélioration fut perdu ; on vit revenir aux affaires publiques les fonctionnaires et les valets de la monarchie. Les procès, les persécutions, tout l'attirail monarchique, accompagné des grèves d'ouvriers, des coalitions de maîtres, diminution de salaire, associations proscrites, droit de réunion scandaleusement entravé, au mépris de la Constitution, calomnie et menace des royalistes, proscription, exil, rien n'y manque, qu'Henri V ou le prince de Joinville. Les royalistes espèrent réussir bientôt... et nous aussi !

Condamnation des amis du Peuple.

Le Peuple vient d'être frappé dans ses sympathies. Le 24 Février lui avait rendu ses meilleurs amis, la haute-cour les plonge de nouveau dans les prisons de Louis-Philippe !... La nouvelle du verdict de Bourges produit dans notre ville une sensation profonde. La nombreuse famille des prolétaires est dans la consternation. Quelques royalistes seulement osent insulter au malheur en affichant leur joie.

La condamnation de nos amis nous indigne plus qu'elle ne nous surprend. Ils n'étaient pas coupables du délit dont on les accusait ; mais comment ne pas les frapper ? Objets d'une popularité immense, acclamés par le Peuple pour gouverner le pays, ils ne pourraient être rendus à la liberté sans péril pour nos gouvernants actuels : ils sont si frères, les hommes qui pèsent sur la France, qu'un souffle des condamnés de Bourges suffirait à les renverser. Ils le savent et ils se tiennent sur leurs gardes. Si ce n'est pas humain, c'est logique. Que le Peuple a été absurde en Février ! Mais continuez, royalistes, vos enseignements ne seront pas perdus !

Prolétaires insensés ! vous qui avez donné vos voix au constable de Londres, que dites-vous de sa bonne foi ? Il avait promis l'amnistie ; c'est à cette condition et pour voir rendre à la liberté vos véritables amis, que beaucoup de vous ont déposé dans l'urne le nom de Bonaparte. Eh bien ! rien... Reconnaissez-le donc, aujourd'hui, les agents électoraux qui inondaient la France, payés sur la cassette du prince, n'étaient que de vils charlatans dont vous avez été les dupes.

Assemblée nationale.

Le 31 mars, à la fin de la séance, le citoyen Léon Faucher a insisté au sein de l'Assemblée nationale pour qu'elle mit à l'ordre du jour de lundi la troisième lecture de la loi sur les clubs. Comme sa motion n'obtenait que des murmures, il a exhibé une dépêche télégraphique du préfet du Rhône, fabriquée pour les besoins de la cause,

et où ce fonctionnaire lui annonce que les clubs agitent les travailleurs et les détournent des ateliers. Pent-on se moquer ainsi de la nation ! Les clubs agitent Lyon ? mais depuis longtemps il n'y en avait plus que deux dans la ville, et vous venez d'en fermer un avec une brutalité révoltante ! Ce que l'on n'avait pas vu encore depuis la Révolution de février, vous avez jeté dans les prisons tous les membres du bureau : hier encore, vous arrêtiez le président dans son lit. Et c'est pour colorer ces actes de violence que vous calomniez la population lyonnaise, dans des pamphlets que l'on appelle : *Dépêches télégraphiques* ! Nous ne savons pas ce qui doit l'emporter chez nous, du mépris ou de l'indignation !

Notre ami Doure, et nous l'en remercions, a fermé la bouche au ministre et convaincu le préfet de *pieuse imposture*. Les faits qu'il a cités sont notoires : qu'on ose en contester l'exactitude, nous répondrons !

Nous n'aimons pas les personnalités : il n'entre pas dans nos vues de faire une guerre systématique aux fonctionnaires publics ; nous nous permettrons cependant d'adresser quelques questions au préfet du Rhône. Serait-ce vous qui, comme préfet du Doubs, sous Louis-Philippe, auriez facilité le passage à la frontière, des canons que les jésuites de France envoyaient aux jésuites du Sundbund ? Serait-ce vous dont le nom était devenu si impopulaire à Besançon, qu'il était donné comme une injure ? Ces bruits nous sont revenus, ainsi que bien d'autres ; nous les avions presque oubliés, mais votre singulière dépêche nous les remet en mémoire. Les républicains de Lyon ne seraient pas fâchés de connaître la main qui leur jette de la boue.

Revue des journaux de Lyon.

Le *Salut Public* parle de notre situation vis-à-vis de l'Autriche, redoute les complications politiques qui pourraient résulter de l'occupation du Piémont par les soldats de Radetzki, puis accuse les Italiens, insulte les Républiques, chante la bravoure des princes, la loyauté des rois et déclare que la France doit attendre.

L'Autriche, dit-il, donne les plus belles assurances de sa modération et de ses vues pacifiques. Malgré cela, il ne paraît pas très rassuré sur la suite des événements.

Pénétré de cette maxime, qu'on prend son bien où on le trouve, il ramasse dans l'*Assemblée Nationale* des mensonges à l'histoire et des calomnies à la révolution, il se hâte d'en embellir ses colonnes.

Le *Courrier de Lyon* s'occupe de la Suisse et regrette que les républicains d'Italie y puissent trouver un abri contre la persécution autrichienne ; il donne très-sérieusement à ses lecteurs le canard suivant :

— Quoi qu'il faille tenter, je suis prêt.
— A demain.

IX.

Le repos au bord de la mer.

L'un des derniers jours de juillet, Lambert et Raoulx marchaient ensemble le long du rivage, le dernier portant deux épées sous sa capote bien fermée.

Les deux carbonari allaient tenter de délivrer la société secrète de l'espion qui s'était introduit dans son sein. Lambert avait arrêté le seul moyen de s'emparer de l'ennemi, et l'avait communiqué à Raoulx dans l'entrevue qu'ils avaient eue le lendemain de la séance à la pierre druidique : il ne restait plus qu'à savoir si le hasard des circonstances, aidant à l'adresse et au courage, rendrait ce moyen praticable.

Ils ignoraient le lieu qu'habitait Rutel. Lambert avait seulement remarqué le chemin par lequel il était venu en se rendant à la dernière assemblée. Comme il y avait ce soir-là une réunion préparatoire pour arrêter diverses clauses de l'expédition, il était probable que les deux compagnons de la nuit rencontreraient l'agent de police déguisé en allant au-devant de lui de ce côté de la campagne. C'était là-dessus que se fondait leur espérance.

Raoulx et Lambert connaissaient seuls le danger planant sur la société secrète par la funeste apparition du traître qui l'avait peut-être déjà livrée, et il leur fallait assumer seuls de cruelles anxiétés. Toutefois, il était à espérer que l'espion devant avoir des données plus certaines sur la conspiration, sur ses forces et sur ses desseins dans la réunion préparatoire de ce soir-là et dans la séance solennelle du 1er août, attendrait ce moment pour dénoncer les conjurés. Il aurait alors les honneurs de la guerre, et arriverait au ministère de la police les mains pleines de preuves qui pouvaient lui mériter des éloges et récompenses.

Ce point arrêté, les deux carbonari attendaient le résultat de la lutte avec fermeté.

Des communications d'un autre intérêt restaient à faire de la part Lambert. Il les avait remises à ce moment où un assez long trajet sur le bord de la mer le laissait seul avec son ami.

Lambert avait demandé à conduire une partie de l'expédition à main armée qui se préparait. Ce poste l'exposait davantage, et il le désignait d'avance à une mort presque certaine : en ce temps-là, la monarchie était bien gardée, ses soldats frappaient rudement sur les assaillants, ses magistrats étaient inexorables ; et à ce moment même deux échafauds restaient encore debout sur la route sanglante des révolutions, pour avertir le voyageur de s'en détourner. Toutefois, Lambert ne montrait pas le moindre signe de cette émotion que l'homme le plus courageux éprouve à la vue de tels dangers ; cette pensée de mort glissait sur son âme comme sur un roc, sans y imprimer de trace.

Mais ce soir-là, sous l'impression des intérêts différents dont il voulait entretenir Raoulx, son cœur battait avec force, et il passait sur son visage de rapides frémissements.

— Raoulx, dit-il, depuis la soirée où j'ai aperçu Gilberte pour la première fois... et sans doute pour la dernière... nous n'avons plus parlé d'elle...

— Tu as bien fait, interrompit Raoulx, de garder le silence à ce sujet... Maintenant que le moment de ce départ approche, je craindrais de manquer de force pour parler d'elle... ou pour partir !

— Cependant je m'étais accoutumé aux épanchements de ton cœur... Ils m'ont appris plus de choses que tu ne penses.

— Comment ?

— La première, c'est que ton dévouement à la cause commune est bien plus admirable encore qu'on ne pourrait le croire, lorsque, passionnément amoureux d'une femme que tu espères épouser, tu livres ainsi courageusement ta vie au service du pays. La seconde, c'est qu'un lien secret existait entre nous, et avait présidé à notre amitié même avant les motifs que nous pensions avoir de nous comprendre et de nous aimer.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 6 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

Les Carbonari sur les tombes de leurs Pères.

(Suite.)

Raoulx et Lambert se retirèrent ensemble.

Dès qu'ils furent seuls dans la campagne, et hors de la vue de leurs frères, Lambert saisit vivement le bras de son compagnon, en lui disant d'une voix sourde :

- Nous sommes trahis !
- Grand Dieu ! dit Raoulx en s'arrêtant.
- Cet homme, qui a si bien parlé de la police...
- Eh bien ?
- C'est un espion.
- Est-il vrai ?

— Il a dit quelques mots qui l'ont dévoilé à mes yeux d'une manière certaine... Tu doutes encore... Ecoute, tu ne me connais pas, tu ne sais rien de mon nom, de mon existence : mais ici, sur la mousse de ces rochers, nous nous sommes souvent entretenus ensemble, et tu connais mon âme... Eh bien, je te jure que cet homme est un espion.

— Trahis, oui ; perdus, pas encore... Le jour se lève, il faut nous séparer. Mais, viens demain à Saint-Pierre et je te dirai ce qu'il nous reste à faire.

Voir le *Républicain* du 9 mars au 3 avril.

« Il y a, à Berne, un journal démocratique, rédigé par un réfugié, qui demande 3.000.000 de têtes. »

Ce journal doit être enchanté de voir l'administration municipale aussi docile à ses avis : avant hier il dénonçait perfidement l'intention de quelques patriotes savoyards qui voulaient pieusement témoigner de leur souvenir pour une victime des assassinats du 4 avril. Le *Courrier* fonctionnaire comme s'il était aux gages du sieur Galerne. Le maire s'est empressé d'exhumer une ordonnance de Prunelle, faite jadis contre les républicains. Entre amis, on se rend de ces petits services ; nous savons maintenant que le journal pritchardiste est le moniteur de la mairie.

La *Gazette de Lyon* prie l'Autriche d'être généreuse, et nous raconte que dans la commission de l'instruction publique, le citoyen Thiers a donné son adhésion au programme de l'abbé Dupanloup, ce digne prêtre, qui, dit la *Gazette*, comprend si bien les devoirs de la fraternité.

Anniversaire funèbre du 4 avril.

Par ordre de l'autorité municipale, la cérémonie funèbre que nous avions annoncée, n'a pas eu lieu. Le citoyen Réveil, cédant à la sollicitation des journaux qui tiennent ouvertement bureau de calomnie et d'accusation préventive a tiré du répertoire poudreux de la monarchie, un arrêté de 1832, qui interdit tout discours d'anniversaire, dans le cimetière de Loyasse.

Les personnes convoquées à la commémoration funèbre du 4 avril, ont dû se retirer devant cette défense et devant les pièges qu'elle laissait entrevoir. Nous les en remercions.

Mais à nous le devoir de protester au nom de la religion, au nom de l'humanité, au nom de la République, dont on ne craint pas d'emprunter la devise pour autoriser tous les actes surannés du vieux régime. A nous, de revendiquer par la seule voie qui nous reste, un droit sacré, universel, que la tyrannie la plus sauvage n'a pas refusé aux larmes de l'humanité. Quoi ! nous aurons pu, sous la royauté, déposer chaque année, dans un immense concours, sur la tombe d'Armand Carrel, de nouveaux adieux, et sous un gouvernement républicain, qui reconnaît des droits antérieurs et supérieurs aux lois positives, un officier municipal, se faisant le geolier de la mort, aura le droit de repousser les hommages que nous adressons à la tombe. Un cimetière est-il autre chose qu'un temple ? un temple ouvert aux larmes, à la douleur, aux regrets, à l'espérance : concert ineffable, de tout ce qui a le sentiment de mourir et de renaitre.

Et vous voulez proscrire cette religion du cœur, abolir ce culte du souvenir ; vous voulez isoler la vie et séquestrer la mort.

Pour faire revivre cet arrêté sacrilège, impie, qu'invoquez-vous ? Un scandale d'un autre temps, dont personne n'a gardé mémoire. Et, selon la coutume, l'ordre, comme si l'ordre pouvait être compromis en cette circonstance, autrement que par les provocations des prétendus amis de l'ordre eux-mêmes. Non, en dépit des journaux réactionnaires, qui ne cessent de crier au complot contre la sûreté publique, non, vous ne ferez pas croire à des projets de désordre dans une ville dont l'assiette n'a jamais été plus calme que lorsqu'elle fut confiée aux hommes que vous signalez aujourd'hui comme perturbateurs. Mais vous avez craint que quelques paroles, dépouillées de toute passion, et en harmonie avec le sentiment religieux de 7 à 8.000 citoyens, ne fût pour nous une occasion de confondre votre colère et votre hypocrisie, en donnant un solennel démenti à toutes vos calomnies. Réjouissez-vous donc, car en nous enlevant une consolation vous vous êtes épargné une défaite.

Dialogue entre Scévola, un vieux de la vieille armée des Alpes, et Durand, jeune soldat de la nouvelle.

(Suite.) (1)

Durand. — Nos chefs nous disent que la politique est incompatible avec la discipline.

Scévola. — Allons donc ! n'étions-nous pas disciplinés, nous les soldats de la vieille République ! et cependant nous assistions librement aux assemblées populaires, nous lisions les journaux, et les plus chauds, ma foi ! Ah ! c'est qu'on ne craignait pas alors que l'armée fût républicaine ! le ministre de la guerre nous faisait distribuer lui-même des écrits patriotiques. Aussi, les sentiments démocratiques étaient-ils encore vivaces dans les cœurs des soldats, lorsque plus tard le flambeau de la liberté s'éteignit dans notre pauvre France !

Durand. — Quelle différence entre l'armée de votre temps et celle d'aujourd'hui !

Scévola. — En effet. C'était nous qui nommions nos officiers, et nous nous gardions bien de choisir des aristocrates. Nous donnions nos suffrages aux plus braves, aux républicains les plus éprouvés. Le gouvernement était impartial : le simple soldat avait droit à sa sollicitude, autant que l'officier supérieur ; et si quelquefois il s'est montré sévère, c'est envers ce dernier. Personne ne bronchait, chacun faisait son chemin et tout le monde était content ; l'armée ne renfermait que des frères, confondus dans un seul sentiment : l'amour de la République. Souvent mal nourris, mal vêtus, nous supportions ensemble la misère commune et nous n'en étions pas moins ardents au combat.

Durand. — Père Scévola, vous me faites regretter de ne pas être assez vieux pour avoir pu servir dans l'armée de la vieille République ! Quelle gloire elle s'est acquise, tandis que nous, nous languissons dans un lâche repos ! Notre perspective, c'est d'être obligés de nous battre contre des frères, contre les socialistes, sur le compte desquels vous venez de m'ouvrir les yeux ! A présent, je ne pourrai jamais m'y résoudre ; je me ferai plutôt fusiller !

Scévola. — Touche-là, mon enfant ! ces sentiments sont français ! ils l'honorent autant que la brave armée dont tu fais partie ! Mais ne nous laissons pas emporter par l'enthousiasme ; raisonnons froidement : tu poses là une question grave, cherchons à la résoudre :

La force armée, dit-on, est essentiellement obéissante. Le soldat doit une obéissance passive à ses chefs. Fort bien ; mais ce principe n'est absolu que sous le despotisme monarchique ; il n'en est pas tout-à-fait ainsi dans un état républicain. Sous cette dernière forme politique, le soldat ne doit une obéissance passive que devant l'ennemi ou pour tout ce qui concerne le service, parce qu'alors il n'y a pas à délibérer. Mais dans l'intérieur du pays, lorsqu'on lui ordonne de marcher contre ses propres concitoyens, il a droit d'examiner si c'est à tort ou à raison. Autrement il s'exposerait à devenir un misérable instrument de tyrannie, en frappant l'innocent au profit du coupable. Aucun légiste, quel qu'il soit, ne saurait contredire cette vérité.

Ainsi, le 24 février 1848, l'armée entière a refusé son concours au gouvernement infâme qui lui commandait d'écraser le Peuple ; ce jour-là elle a sauvé la France, elle a bien mérité de la patrie, et le régiment qui, le premier, a levé la croix en l'air, a été proclamé le premier régiment de la République !

Durand. — J'ai oui dire que des officiers généraux blâmaient beaucoup la troupe en cette circonstance, et l'accusaient même de lâcheté.

Scévola. — De lâcheté !... ô infamie ! il n'y a pas un soldat français qui puisse mériter une pareille injure, et les braves militaires de la garnison de Paris, au 24 février,

Voir l'avant dernier numéro.

moins qu'aucun autre ! Le courage consisterait donc, suivant les hommes qui tiennent un semblable langage, à se battre pour les oppresseurs de la nation, et à immoler des citoyens justement irrités par l'arbitraire ? Mais, à ce compte, les généraux gardes françaises qui, en 89, désobéirent à leurs chefs pour se joindre au Peuple et renverser la Bastille, étaient des traîtres ! Ils étaient des traîtres aussi les soldats de l'armée de Dumouriez qui refusèrent de suivre leur général dans sa tentative criminelle contre la République et le poursuivirent à coups de feu au moment où il passait à l'ennemi avec son complice d'Orléans ! Ces traîtres-là, la patrie reconnaissante les a proclamés ses sauveurs !

Durand. — Ah ! si tous mes camarades pouvaient vous entendre, ils partageraient bientôt vos sentiments, comme je les partage déjà moi-même ! Pour la première fois, je sens la flamme du civisme pénétrer mon âme ! La République, en nous rendant les droits que la royauté nous avait ravés, a fait de nous des soldats citoyens. Nous concourons, comme citoyens, à l'acte le plus important de la vie politique, l'élection des représentants du Peuple ; comme citoyens aussi, nous devons concourir au maintien de nos droits. Celui qui les violerait en attendant à la Constitution, fût-il notre général, non-seulement nous ne devons pas lui obéir, mais notre devoir exige que nous le livrions à la rigueur des lois.

Croyez-le bien, père Scévola, il en est peu de nous qui ne soient appelés à comprendre ces principes. Les maximes du servilisme seront bientôt méprisées comme elles le méritent. L'éducation de l'armée se fait rapidement. Déjà beaucoup de nous n'ignorent plus que l'accusation de lâcheté lancée aux premiers régiments qui ont fait triompher la République par leur force d'inertie, est une calomnie sauvage propagée pour inspirer à l'armée un faux point d'honneur, et l'irriter contre le Peuple.

(La suite à demain.)

Esprit de l'armée.

Si la persécution est ardente, le courage et la persévérance de nos braves frères de l'armée ne l'est pas moins. La lettre suivante que nous recevons en est une preuve :

Citoyen rédacteur,

Lundi, en rentrant de service, j'ai acheté un journal le *Républicain*, mais, par malheur, un sergent m'a aperçu, et m'a mis pour deux jours de consigne et quatre jours de salle de police. J'ai conservé mon journal, et, en entrant au clo, je l'ai donné à un de mes camarades ; il l'a porté dans sa chambre et s'est mis à le lire à haute voix. Le même sergent le voyant, lui a infligé la même peine. En ce moment, nous gémissons tous deux sous les verrous pour avoir lu le *Républicain*, ce journal infâme ! Mais cela n'empêche pas que nous serons toujours les amis sincères de la République démocratique et sociale.

Salut et fraternité.

Un fusilier au 68e de ligne.

Avis aux Electeurs.

Nous prévenons nos concitoyens les démocrates qu'ils n'ont, pour se faire inscrire sur les listes électorales, que jusqu'au 10 de ce mois. Pour obtenir cette inscription, il faut justifier qu'on est Français, par son exemption de service ou son congé ; qu'on a 21 ans, par son extrait de naissance ; qu'on réside depuis six mois dans la commune, par un certificat de son propriétaire, de son patron et de son logeur.

Correspondance spéciale.

Paris, le 3 avril 1849.

Le moment des élections approche, le Peuple va faire acte de discipline et de force. Malgré tous les vides laissés dans ses rangs par la mort et la transportation, nous allons constater quels progrès a fait le socialisme depuis les élections dernières. Ceux qui se seront rangés autour de notre drapeau pourront à juste titre être regardés comme les fidèles ; car les misères auront écarté tout ce qui n'obéissait

— Tu comprends maintenant comment je sais que ce Rutil n'y était pas, et qu'ainsi il ment, il nous trahit.

— Ah ! sans doute... Continue.

— Je ne parlerai pas des souffrances de cet exil. Rien ne prouve autant l'amour inné de la patrie que l'ennui qui nous dévorait sous le plus beau ciel... On nous avait donné des champs plantés de vigne, d'oliviers, dont le produit devait nous faire vivre. Notre sol était si fécond que la culture avait à peine besoin d'aider à son rapport... Quelques lianes, jetées entre nos arbres, formaient bientôt de magnifiques berceaux qui se couvraient d'oiseaux à l'éblouissant plumage... Toute cette nature baignait dans l'éther d'un bleu pur, mêlé de nuances d'or... et nous étions tristes comme la mort !

Et puis, pour nous, vieux militaires, passer des champs de bataille à ceux du labour, ne plus manier le fer que pour tailler de faibles arbrisseaux, était une tâche insupportable, parce que l'émotion brûlante qui avait toujours accompagné nos travaux nous manquait, et que nous ne pouvions agir sans elle.

Nous avions acheté cent esclaves pour nous aider ; ils se jetèrent à la nage dans la Trinité, qui bordait nos terres, et désertèrent chez les sauvages.

Forcés de nous remettre à la culture, de n'avoir plus d'autre existence que celle de nos arbres, une langueur mortelle s'empara de nous, et nous rendit le séjour du Texas intolérable.

La plupart de mes compagnons allèrent s'établir dans d'autres contrées d'Amérique ; quelques-uns tentèrent de revenir en France, et je fus du nombre. Après avoir pris passage sur un vaisseau, à l'aide d'un faux nom, je débarquai, il y a quinze mois, à La Rochelle.

— Et tu n'y retrouvais plus de parents ni d'amis ?

— Qui te le dis ?

— C'est que je te vois habitant seul une espèce de cabane et dans un endroit retiré à quelque distance de la ville.

(La suite à un prochain numéro.)

CLEMENCE ROBERT.

Raoulx tourna les yeux vers son compagnon et le regarda plus attentivement qu'il ne l'avait fait jusque là.

Lambert était un homme de trente-six ans, au visage creusé par les fatigues et les peines, sillonné de plusieurs cicatrices, mais d'une expression fière et puissante. On voyait que la force de souffrir, éprouvée dans le passé, était encore prête pour l'avenir. Il y avait en lui du martyr et du tribun.

Mais, malgré la rudesse de ses traits, Raoulx y trouvait un charme qui l'attirait puissamment ; et il pensa avoir pu en effet être réuni à Lambert par le seul instinct de son cœur.

— J'ai dû te cacher ce lien, reprit Lambert. Les motifs que j'avais de taire mon nom étaient si puissants, qu'ils m'engageaient comme un serment... Mais à présent nous partons, avec moins d'espoir de revenir que s'il fallait franchir l'intervalle des mers ; nous partons pour un voyage dans lequel l'un de nous deux laissera sans doute la vie ; et je ne veux pas que nous soyons séparés pour toujours sans que tu m'aies connu... Ainsi, écoute-moi.

— Oh ! parle, ami.

— J'ai quitté La Rochelle, où je suis né, à l'âge de dix-huit ans, et je viens seulement d'y rentrer après dix-sept années d'absence. Enrôlé dans les premiers temps de l'Empire, j'en ai fait toutes les guerres...

— Toi, Lambert ! s'écria Raoulx, tu as servi sous les drapeaux ?

— Et j'y ai gagné le grade de colonel.

Le jeune sergent, à ces mots, s'arrêta subitement dans sa marche, et regarda son compagnon avec une sorte d'admiration respectueuse, que des militaires seuls pourraient comprendre.

— Oui, reprit Lambert, le paysan de St-Pierre est colonel de l'Empire.

— Oh ! mon ami ! dit Raoulx avec ardeur, combien à mon tour, en te connaissant, je t'admire davantage ! Toi, qui as consacré ta vie à la carrière des armes, qui a fait ces merveilleuses campagnes destinées à rester sans pareilles dans les

fastes du monde, tu t'élèves aujourd'hui contre le gouvernement militaire, tu combats de toutes tes forces sa puissance... Ton républicanisme ne s'est pas brisé au prestige de la gloire...

— Sans doute, dit Lambert, il faut de la force pour résister à l'intérêt personnel, à l'amour de son état, quand de si puissantes séductions se réunissent pour le faire croire le premier de tous. Mais j'ai pris l'habitude de me défendre des illusions de l'orgueil, de ne pas me fier à ce qui éblouit les regards, et de ne juger qu'avec les yeux de l'âme. Quand je voyais l'aigle impérial s'élancer rapidement à travers les champs de bataille, pour saisir au loin d'autres contrées et agrandir le cercle de la France aux cris retentissants de victoire, je me disais que ce n'était pas là le but de l'humanité ; que Dieu, qui garantit et protège tout dans la nature, n'approuve pas la destruction, et que ce n'est pas pour éclairer le massacre de millions d'hommes que le soleil se lève chaque jour si splendide... Quand j'entrais le chapeau sur la tête et l'arme au bras dans les palais des princes de l'Allemagne et de l'Italie, et que je m'y sentais maître par le droit de l'épée, je fermais les yeux pour me défendre de l'éclat de ces dorures et je me disais que le moindre travailleur, en fournissant sa journée, en créant quelque chose, avait plus fait que moi... moi, dont le stérile labeur s'était borné à faire changer de place le pouvoir et la fortune.

— Je le comprends, ami, répondit Raoulx. Mais parle ; dis-moi comment de ces palais tu es venu dans ta cabane de Saint-Pierre.

— A la Restauration, toute ma grandeur s'était évanouie, et je me trouvais à peu près avec mes blessures pour tout bien. J'allais revenir dans ma ville natale, lorsqu'à Toulon, le jour même où je débarquai, une querelle violente suivie de duels avec des officiers royalistes, me fit bannir de France. Je fus jeté sur un vaisseau avec d'autres proscrits qui allaient au Texas. Nous passâmes huit mois dans le *Champ-d'Asile*...

— Lambert !... quoi... tu étais au Champ d'Asile ?

qu'à l'instinct; les convictions seules resteront debout, c'est avec elles que nous voulons compter. Quelle que soit l'issue de la lutte électorale, nous regardons l'agitation qu'elle entraîne comme un des éléments les plus actifs du progrès.

Cependant, ne nous le dissimulons pas, que d'efforts il faudra pour éclairer le suffrage universel! Electeurs et candidats, presque tous marchent au hasard vers l'avenir, sans idées bien arrêtées, sans convictions bien assises. Demain nous pouvons reconquérir le pouvoir tombé aux mains que nous avions jugées indignes en février, reprendre cette révolution qui a respecté tous les abus, pour la conduire vers son but : l'égalité sociale. Mais par quelles institutions transitoires faire passer cette société brusquement sortie de ses gonds? Comment approprier les réformes aux progrès réels des hommes? Comment maintenir les passions, conserver l'autorité et l'ascendant de la direction à la science, peu révolutionnaire de sa nature, exclusive souvent en ses méthodes et répugnant par là à l'esprit humain, naturellement complexe?

Le Peuple, en raison de son ignorance et de la droiture de son âme, ne comprend que les extrêmes. Lorsqu'une chose lui semble injuste, il la repousse absolument, et pourtant, entre le vrai de l'avenir et le faux du présent, il y a des points intermédiaires qu'il est impossible d'éviter et qui sont, pour ainsi dire, comme l'épreuve nécessaire à subir pour devenir digne d'institutions meilleures.

Nous ne saurions trop lutter contre cette courtoisie de popularité qui habitude le Peuple à n'obéir qu'aux entraînements du moment. Les élections vont nous fournir l'occasion d'appliquer ces principes, et notre sévérité doit être éveillée surtout par les exagérations, dont les moindres inconvénients sont d'entraver toute discipline et tout accord.

Les délégués des divers arrondissements de Paris se sont réunis à la Redoute, pour se constituer en comité électoral et imprimer à la démocratie socialiste une direction unique, dont elle a besoin pour vaincre la coalition de ses ennemis. Un bureau provisoire a été élu. Le commissaire de police est venu, encore une fois, avec la prétention formelle d'assister aux réunions du comité, arguant comme précédemment, des dispositions de la loi de 1790. Ces prétentions ont été repoussées. Une commission nommée immédiatement s'est rendue près de lui, et procès-verbal a été dressé, contenant la plus énergique protestation contre cette tentative de violation de la Constitution. Le comité a continué ses délibérations et vérifié les pouvoirs des délégués des divers arrondissements.

Les mauvais vouloirs de l'administration sont manifestes. Abusant de la facilité avec laquelle les excès de pouvoirs sont accueillis en France, elle espère anéantir le droit de réunion; mais ses efforts seront vains, nous ne céderons pas un pouce de terrain. Voies judiciaires, publicité, interpellations à la tribune de l'Assemblée, nous poursuivrons par toutes les voies pacifiques l'exécution du pacte fondamental de la République, et lorsqu'il nous aura été démontré qu'aucune garantie ne reste plus à la liberté, dégagés alors par la violation de la loi, nous en appellerons à l'insurrection et défendrons les armes à la main des droits justement conquis au prix de tant de sacrifices et de maux.

Que les comités de province se mettent immédiatement en rapport avec celui de Paris: formons un faisceau unique de toute la démocratie. L'effet moral de cette union ajoutera encore aux forces que nous puiserons en elle. A l'œuvre donc! Que toutes les questions posées aux candidats dans les réunions électorales vulgarisent nos principes et démasquent les calomnies derrière lesquelles s'abritent nos ennemis pour faire avorter les réformes sociales. Nous avons un mois, un mois de conquêtes, de prédications, de conversions et de puissance pour l'idée. La loi sur les clubs a été écartée de l'ordre du jour; la discussion du budget se traîne; des réductions parcimonieuses, sans utilité sérieuse, le réduisent d'une façon toute insignifiante; aucun plan financier ne préside à ces misérables économies qui ne touchent en rien au fond même des choses. Le pays s'achemine dans la boue vers la ruine... ou la révolution.

E. H.

Amnistie de L. Bonaparte.

Un transporté de Juin écrit à un ami les lignes suivantes, du fort du Homet (Cherbourg), à la date du 26 mars :

« Mon ami,

« En peu de mots, je vais te faire l'histoire de notre position depuis ma dernière lettre, par laquelle je t'annonçais ma mise en liberté.

« Le 21 janvier, après le départ de nos pauvres frères pour Belle-Isle, les consignes militaires devinrent supportables; nous pûmes, pour la première fois depuis six mois, apercevoir à travers la sombre porte du fort, dont le pont-levis était baissé, le soleil à son lever. On nous annonça que nous allions être libres, nous le crûmes; on nous permit de l'apprendre à nos parents. Tous, nous prîmes la plume, et nous écrivîmes : Liberté!

« Pauvres hommes! ils sont ruinés... ils sont nus.... on leur dit qu'ils sont libres.... et ils sont contents!

« Nous avons compté huit jours... un mois... rien ne vient!...

« Nos vêtements tombent en lambeaux, mon ami; nos pieds saignants sont sans chaussure aucune. Il fait froid, il tombe de la neige aujourd'hui même, et nous n'avons jamais eu de feu pendant tout l'hiver, et pas de draps entre notre matelas de six centimètres d'épaisseur et de mauvaises couvertures. O sainte humanité! où es-tu?

« Apprécie mieux encore. Après bien des demandes, le 10 janvier, une commission s'est rendue au fort pour constater les besoins les plus urgents de chacun. Une revue minutieuse a eu lieu, et moi-même j'ai entendu des officiers de marine, membres de la commission, dire entre eux (pensant sans doute, qu'ils étaient seuls) : « C'est indigne... ils sont littéralement nus... ils font pitié... les malheureux!... »

« Mon ami, juge de notre position : après neuf mois de prison préventive, après neuf mois de privations de toute espèce, on nous jettera sur le pavé, les membres amaigris et à demi-paralysés, des haillons sur le corps (les habits que nous avions lors de notre arrestation sont méconnaissables), un passeport d'indigent entre les mains et quinze centimes par lieue pour aller rejoindre nos familles qui, à notre arrivée, auront peut-être mis leur dernier vêtement au mont-de-piété. Ami, sommes-nous en France?

« Salut et fraternité.

« Un Transporté de Juin. »

Il y a, à Bordeaux, un journal qu'on appelle le *Courrier de la Gironde*. Or, il faut savoir que cette feuille se distingue entre toutes celles qui portent le titre de *courrier*, par une extrême modération. Voici un échantillon de son modérantisme :

« Il faut en finir, s'écrie l'honnête journal, il faut en finir ou périr; pas de concessions, pas de trêve, pas de ménagements, pas de paix. La guerre est déclarée, une guerre sans merci, il faut que l'un ou l'autre tombe pour ne plus se relever.

« L'ennemi lève la tête, qu'on frappe vite et fort, qu'on le couche dans la poussière, que la défense soit aussi impitoyable que l'attaque, etc. »

Est-ce là, oui ou non, de l'excitation à la guerre civile, de l'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres? Ne craignez pas cependant que l'organe des royalistes de Bordeaux soit poursuivi; ce journal-là est dans les bons principes, il prêche l'assassinat!

Ils veulent absolument en finir, ces messieurs; mais avec quoi, avec qui? Avec la République? C'est déjà fait, nous sommes en pleine monarchie, les brigands triomphent, comme disait Robespierre, le 9 thermidor. Est-ce avec les républicains? Oh! c'est autre chose. Vous nous en avez égorgé beaucoup en juin; vous avez voulu les noyer dans le sang, mais le sang a été un engrais énergique sous l'influence duquel ils se sont multipliés...

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.

Audience du 2 avril.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

La parole est au citoyen Blanqui.

Il passe de nouveau en revue les différents faits de l'accusation, qu'il combat un à un, et termine par ces mots : « Si une condamnation pouvait être prononcée, cela me paraîtrait une iniquité, et j'en appellerais à la justice de l'avenir, peut-être même aux flétrissures de l'histoire. »

Le cit. Barbès a la parole. Il attaque son coaccusé Blanqui, au sujet du document contrefait, publié par le sieur Taschereau, en mars 1848. Une discussion s'engage entre ces deux citoyens et Flotte.

Après cet incident regrettable, qui dure près d'un quart d'heure et laisse une pénible impression sur l'auditoire, Barbès reprend son discours, qu'il termine par le cri de *vive la République démocratique et sociale!*

Sobrier, Courtais, Quentin, Degré, Raspail, Thomas, prononcent quelques mots. Le président résume les débats et pose aux jurés les questions de culpabilité. Les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations. Il est trois heures.

Les jurés sont restés six heures en délibération. A dix heures moins dix minutes, ils rentrent en séance avec la cour.

Les deux premières questions sont ainsi conçues :

1^{re} A-t-il été commis un attentat ayant pour but de renverser le gouvernement?

2^{re} A-t-il été commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Le verdict est affirmatif sur ces deux questions.

Il y a pour chacun des autres accusés deux questions qui se rapportent aux questions précédentes :

1^{re} L'accusé est-il coupable d'avoir participé à l'attentat spécifié dans la première question?

2^{re} L'accusé est-il coupable d'avoir participé à l'attentat spécifié dans la deuxième question?

Le verdict du jury est affirmatif sur les deux questions en ce qui concerne Blanqui, Albert, Barbès et Sobrier. Le jury a reconnu des circonstances atténuantes pour Blanqui et Sobrier.

Le verdict du jury est affirmatif sur la première question seulement, et négatif sur la seconde en ce qui concerne Raspail, Flotte et Quentin. Le jury a reconnu des circonstances atténuantes pour chacun d'eux.

Les autres accusés, Degré dit le *Pompier*, Langer, Borme, Thomas, Courtais et Villain sont déclarés non coupables par le jury. Ils sont amenés immédiatement. Lecture leur est donnée du verdict favorable rendu en leur faveur, et le président prononce leur acquittement en ordonnant qu'ils soient mis sur le champ en liberté.

On amène ensuite les autres accusés, auxquels il est donné lecture du verdict qui vient de les frapper.

A la suite de cette lecture, le procureur général réclame qu'il soit fait application aux accusés des articles 87 et 91 du code pénal modifiés par l'art. 5 de la Constitution.

Le président demande ensuite aux accusés ou à leurs défenseurs s'ils ont des observations à présenter sur l'application de la peine. — Pas la moindre, dit Raspail. — Nullement, dit Barbès. Non, répètent successivement les autres accusés.

La cour déclare qu'elle va se retirer pour délibérer. Les accusés sont amenés.

En se retirant, Raspail dit en souriant à son avocat, Me Rivière : « J'aime mieux être condamné que de condamner. »

A onze heures du soir, les accusés sont ramenés pour entendre prononcer le fatal arrêt que nous avons rapporté hier.

Un grand détachement de troupes avait lieu aux abords du palais; des voitures cellulaires, espèces de tombeaux ambulants, attendaient, attelées dans la cour, sans doute pour enlever nos amis. Où les a-t-on menés?

La haute-cour, dans l'audience du 3 avril, a condamné par contumace L. Bane, Caussidière, Seigneuret à la déportation.

Ainsi s'est terminé le procès célèbre dont l'issue déplorable afflige si profondément tous les vrais démocrates!

Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Paris, le 3 avril.

On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle que Radetzki consentait à modifier, en vue des circonstances, certaines clauses de l'armistice, et notamment celle relative à l'occupation d'Alexandrie, mais à la condition que l'exécution de cet armistice serait cautionnée par la France et par l'Angleterre.

— Le gouvernement de la République française vient, par suite des événements récents du Piémont, d'envoyer de nouvelles instructions à l'amiral Baudin, au sujet des affaires de la Sicile. Rien n'a transpiré sur la teneur de ces instructions.

— On ne croit pas que la réponse du roi de Prusse à la députation chargée par la diète de Francfort de lui offrir la dignité d'empereur d'Allemagne, puisse être connue à Berlin avant le 31 mars ou le 1^{er} avril. On pourrait connaître cette réponse à Paris demain ou après demain. Personne, du reste, ne semble douter que le monarque prussien ne refuse l'empire d'Allemagne.

— Nous recevons à l'instant la nouvelle suivante :

Le roi de Prusse a fait remettre par son ministre des affaires étrangères, aux représentants des puissances à Berlin, une note dans laquelle il explique son refus d'accepter la dignité d'empereur des Allemands. Cette note, porte, dit-on, en substance, que S. M. le roi de Prusse, agit ainsi pour ne pas compliquer la situation de l'Allemagne et celle de l'Europe.

— Le roi Charles-Albert vient d'écrire au président de la République, une lettre autographe dans laquelle il le remercie de sa sympathie et de celle de son gouvernement, pour sa personne et pour sa famille.

— La cour de cassation est saisie du pourvoi de Proudhon, condamné récemment, comme chacun le sait, à trois ans de prison et trois mille francs d'amende pour délit de presse. Quelque envie qu'en aient ses ennemis politiques, le ministère Barrot et compagnie n'osera pas faire arrêter le grand publiciste avant l'arrêt du tribunal suprême. Mais il ne faut pas se faire illusion (et nos renseignements particuliers nous donnent le droit de l'affirmer), le ministère de la justice, fidèle instrument des ministères ses collègues et de l'Elysée-National, le ministère dit de la justice se prépare à enlever, sitôt après l'arrêt, Proudhon au journalisme et à la représentation nationale. On connaît la jurisprudence de la chancellerie, et on s'y rappelle les précédents utiles. Proudhon a été condamné à trois années de prison. Grâce aux dispositions légales et administratives, Fontan, dans un cas semblable, fut, par la Restauration, envoyé dans la maison centrale de Poissy. On imitera la Restauration, et on enlèvera Proudhon de Paris. Mais on fera mieux que la Restauration, et on ne laissera plus à Proudhon la faculté d'émouvoir jour par jour Paris du fond de sa cellule avec ses 50,000 exemplaires du *Peuple*. On l'enverra dans une maison centrale, mais le plus loin possible de la capitale. Nîmes est dans ces conditions. Donc, la citadelle de Vauban, dressée pour canonner les protestants, sanctifiée par la captivité de Barbès, tu recevras encore, si on laisse faire ces *messieurs* de la place Vendôme, une illustration nouvelle de l'emprisonnement de l'économiste savant, du philosophe ardent, du puissant politique, du pamphlétaire redoutable, du révolutionnaire audacieux, de cet homme le plus abhorré de tous par le privilège, de Proudhon, enfin.

On avait annoncé hier l'arrestation de Proudhon; nous démentons cette assertion, elle est erronée. Proudhon est libre encore; mais il persiste, malgré ses amis, à vouloir se constituer prisonnier s'il succombe dans son pourvoi. Ses amis persistent à le dissuader de cette résolution. Toute la démocratie se joint à ses amis. Les prisons des royalistes ne sont pas saines.

— Plusieurs journaux publient ce matin un longue liste de souscription pour la propagande anti-sociale de la rue de Poitiers. Nous y trouvons le nom des citoyens Rothschild frères pour 6000 fr., les citoyens Broglie, Molé, Duvergier-Hauranne et Achille Fould, chacun pour 1200 fr. Voilà la guerre entre le socialisme et les écus. Qui l'emportera?

— Voici un relevé des sommes employées dans la Grande-Bretagne, à secourir le paupérisme, depuis 1837 jusqu'à 1848.

En 1837 à 3,802,309 l. st.	En 1843 à 4,925,347 l. st.
» 1838 à 3,901,504 » » » »	» 1844 à 4,699,971 » » » »
» 1839 à 4,157,379 » » » »	» 1845 à 4,756,612 » » » »
» 1840 à 4,315,214 » » » »	» 1846 à 4,673,548 » » » »
» 1841 à 4,494,929 » » » »	» 1847 à 5,006,750 » » » »
» 1842 à 4,638,398 » » » »	» 1848 à 5,435,973 » » » »

Ainsi, on voit que l'accroissement est continu et qu'il s'élève à plus de quarante millions de livres sterling en 12 ans. Le nombre des pauvres secourus s'est également accru d'une manière effrayante.

En 1844, il s'élevait à 1,249,689 h.

En 1848, il s'élevait à 1,876,549.

Ces faits sont propres à faire réfléchir tous les amis de l'humanité.

— Nous recevons quelques détails sur la victoire remportée par les Anglais sur les Sicks le 21 février dernier.

Lord Gough, commandant les forces de la Compagnie des Indes, n'avait pas plus de 18,000 hommes et de 70 à 80 canons, et Chère-Singh s'était retranché avec 30,000 hommes de troupes et 53 canons.

— On croit que les hostilités entre le Danemark et le Schleswig, commenceront le 3 avril.

Assemblée nationale.

Suite et fin de la séance du 2 avril.

Quelles sont les dates ?

LE CIT. BRARD. 21 février 1849. L'arrêté est signé du président de la République et contresigné par le cit. Léon Faucher. Maintenant je dirai qu'il est à ma connaissance personnelle qu'un grand nombre des fonctionnaires dont je viens de parler ont représenté le pays dans cette enceinte. Citoyens, la révolution s'est faite aux cris de : Vive la République, et cependant, après une année de distance, à peine, nous voyons des abus qui n'ont pas tolérés le cit. Duchâtel. Cela, citoyens, n'est pas seulement un abus, c'est un scandale ; c'est un scandale contre lequel je vous demanderai non pas de protester par un vote, et je vous proposerai une réduction de 20,000 sur ce crédit, pour mettre le gouvernement en mesure de revenir sur son arrêté. (Bravos à gauche.)

LE CIT. FAUCHER. Citoyens, on attaque l'arrêté du ministre. C'est le conseil d'Etat qui a statué sur ces matières. On a vérifié les pièces qui constatent les infirmités. Après l'avis du conseil d'Etat, le ministre n'a plus qu'à prononcer l'homologation.

LE CIT. BRARD. J'apprends à l'instant que trois des préfets malades et incapables de remplir leurs fonctions sont actuellement rétablis à leurs postes. Ce sont les citoyens Delmas, Meunier et Tourangin. Je maintiens ma proposition.

LE CIT. LÉON FAUCHER. La demande du préopinant est parfaitement impossible. Il y a des droits acquis. (Interruption.) Vous pouvez faire un autre conseil d'Etat, changer les lois ; mais avec celui qui existait, le ministère ayant homologué...

LE CIT. ET. ARAGO. Voilà la République honnête.

LE CIT. FAUCHER. Une fois l'avis du conseil d'Etat donné, si le ministre résiste, le titulaire peut se pourvoir devant le contentieux contre lui.

LE CIT. LHERBETTE. Un fait paraît incontesté, c'est que les pensions ont été mal motivées.

LE CIT. RIVET. J'ai pris part aux délibérations du conseil d'Etat dans lesquelles les pensions ont été sanctionnées, et je demande à l'Assemblée de vouloir bien suspendre son jugement.

LE CIT. PERRIER. Il y a ici une question d'honneur pour le ministère et les fonctionnaires eux-mêmes. Des hommes qui se sont servis de certificats simulés pour obtenir des pensions, et cela est le cas de trois d'entre eux, sont rappelés à leurs postes. Je demande que ces préfets soient immédiatement révoqués. (Bravos.)

La discussion continue sur les pensions accordées à certains fonctionnaires. Après quoi l'Assemblée adopte l'ordre du jour suivant, proposé par le cit. Roux-Carboneil.

« L'Assemblée nationale, ne pouvant se faire un jugement sur des faits qu'elle ne connaît qu'imparfaitement, renvoie l'examen de la question à la commission du budget, et passe à l'ordre du jour. »

Voix nombreuses. — Appuyé ! appuyé !

Autres voix. — La priorité pour cet ordre du jour !

L'Assemblée, consultée, accorde la priorité à l'ordre du jour du cit. Roux-Carboneil.

A gauche. — Le scrutin de division !

Il est procédé au scrutin de division.

Ea voici le résultat :

Nombre des votants,	745
Majorité absolue,	357
Pour l'adoption,	363
Contre,	330

L'Assemblée a adopté.

La séance est levée à sept heures.

Séance du 3 avril. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

LE PRÉSIDENT. L'Assemblée en est restée hier à l'article 3 du budget du ministère de l'intérieur, je le mets au vote. (Réclamations.)

Voix diverses. Le scrutin de division ! Nous ne sommes pas en nombre.

Le scrutin de division constate la présence de 853 membres.

Les chapitres relatifs aux caisses de retraite et aux archives nationales sont adoptés sans discussion.

CHAPITRE V. — Dépenses secrètes ordinaires de la police nationale, 952,000 francs.

La commission propose une réduction de 100,000 francs.

LE CIT. LÉON FAUCHER combat la réduction.

LE CIT. PIERRE LEROUX. Je viens appuyer la demande du ministre de l'intérieur pour la discussion de la loi sur les clubs. (On rit.) Il vous a dit qu'il y avait péril en la demeure. Oui, il y avait péril en la demeure ; car il faut que nous sachions si les réunions les plus pacifiques, les plus inoffensives devront longtemps encore être considérées par la police du ministère de l'intérieur comme les clubs qu'il poursuit avec tant d'acharnement. Il faut qu'on sache si les réunions électorales seront l'objet de mesures vexatoires et iniques. Avant-hier, un banquet a eu lieu à la barrière de Sèvres... (Bruit.)

La encore on est venu vous alléguer une loi de 1790. C'était une réunion paisible de femmes, d'enfants, qui a été envahie par ce même commissaire de police, qui s'était déjà rué sur une réunion de 150 personnes inoffensives.

La loi de 1790 n'est applicable que contre les attroupements, et n'a force que dans les rues. Dans la réunion de la barrière de Sèvres, il a opéré diverses arrestations arbitraires, bien que les commissaires du banquet aient protesté avec calme et dignité.

En ce moment, la garde nationale de la banlieue, qui passait, fut requise par plusieurs citoyens pour repousser les prétentions de la police. Il fut répondu par le maire, qui se trouvait présent, il fut répondu une chose grave, c'est que, dans les derniers temps, la police a été enlevée à l'autorité municipale. (Sensation.)

Au reste, il n'en pouvait être autrement à une époque où la préfecture de police est aux mains d'un officier de gendarmerie qui ne connaît que la consigne militaire. (Agitation.)

Une grande agitation existe dans le pays, mais cette agitation peut devenir de l'effervescence, quand l'administration de l'intérieur est entre les mains d'un ministre monomane.

LE PRÉSIDENT. Respectez la dignité de l'Assemblée.

LE CIT. PIERRE LEROUX. Je n'attaque pas l'Assemblée, au contraire, j'attaque le ministre qui n'a pas respecté la nôtre, et qui nous insulte chaque jour dans le *Moniteur*.

La commission propose une réduction de 5,200 fr. sur les lignes télégraphiques.

Cette réduction, combattue par le citoyen Léon Faucher, est adoptée.

Personnel des gardes nationales, 162,000 fr.

La commission propose une réduction de 63,000 fr.

LE CIT. LUDRE. Mon intention n'est pas d'attaquer l'honorable officier qui se trouve placé à la tête des gardes nationales de la Seine, mais nous avons lieu de nous étonner de voir se confirmer l'illégalité qui lui a mis dans les mains le commandement des forces militaires et le commandement de la garde nationale. Je demanderai au gouvernement, s'il veut, oui ou non, rentrer dans la légalité ?

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je répondrai d'abord que le général Changarnier n'est pas commandant de la première division militaire. (Allons donc !) La première division a son commandant spécial. (Réclamations.) Il importe, dans les circonstances actuelles, que la situation faite par le gouvernement au général Changarnier soit maintenue. (Exclamations. — Bruit prolongé.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Lorsque j'ai apporté cette question à la tribune, le sens précis de la loi n'a pas été contesté. On s'est contenté d'invoquer la nécessité des circonstances, et l'on a promis que la mesure ne serait que transitoire. Il faut que le pouvoir inoui accordé au général Changarnier soit régularisé, soit qu'on apporte une loi, soit que l'Assemblée refuse les crédits demandés. (Très-bien !)

très-bien !)

LE CIT. LÉON FAUCHER répond que cette situation n'étant que transitoire, il n'est pas besoin qu'elle soit légale. (Exclamations.)

LE CIT. DEGOUSSE. Je demande formellement qu'on rentre dans la Constitution. Le seul moyen de rétablir l'ordre, c'est de faire observer les lois. (Très-bien !)

LE CIT. CREMIEUX. En vérité, on croit rêver ! Sommes-nous, oui ou non, en République ? La Constitution ne dit-elle pas que le président n'a pas le droit de suspendre les lois ?

LE CIT. LÉON FAUCHER. Ce qui se passe depuis deux jours pourrait s'appeler la guerre au pouvoir exécutif. (Explosion de murmures. — A l'ordre ! à l'ordre !) Je dis que depuis deux jours on attaque toutes les positions l'une après l'autre. (Interruption.)

La question qu'on soulève aujourd'hui a déjà été résolue. (Bruit.) La mesure cessera avec la situation qui l'a fait naître. (Violente interruption.)

Il est incroyable que moi, ministre, je ne puisse pas dire en mot sans être interrompu. (Nouvelle interruption.) Le gouvernement a autant que qui que ce soit le désir de faire cesser une situation anormale. (Bruit.)

LE CIT. GOUDCHAUX. La commission a proposé une réduction, mais si elle eut posé la question de constitutionnalité, elle aurait proposé la suppression du crédit total. (Oui ! oui !)

Les cit. Ledru-Rollin et de Ludre demandent la suppression totale du crédit pour le traitement du cit Changarnier.

Plusieurs voix demandent le scrutin, il est procédé à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	663
Majorité absolue	333
Pour	361
Contre	304

L'Assemblée a adopté la suppression du traitement du général Changarnier. (Longue agitation.)

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle le cit. Proudhon demande un congé d'un mois pour préparer sa défense devant la cour de cassation. — Accordé.

LE CIT. ÉTIENNE. — Le cit. Clément Thomas, quand il était commandant de la garde nationale, nous disait qu'il ne touchait pas un centime de traitement. (Interruption bruyante. — C'est voté !)

LE PRÉSIDENT. — Le cit. Etienne propose un amendement portant qu'il sera alloué 50,000 fr. à l'état-major-général, comme indemnité. (Réclamations. On veut faire revenir l'Assemblée sur ce qu'elle a décidé.)

Le cit. Etienne continue à parler au milieu du bruit.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. — Les circonstances sont bien changées. A l'époque où cette indemnité a été allouée, la garde nationale faisait seule tout le service, il n'en est plus ainsi maintenant.

A cette époque, ou reste, le cit. Clément Thomas trouvait l'indemnité trop considérable. C'est le cit. Lamartine qui a exigé que cette somme fût mise à sa disposition pour donner à manger aux officiers de service.

Aujourd'hui, il ne voit pas pourquoi les officiers de l'état-major ne feraient pas comme ceux de garde sur un autre point de Paris.

LE CIT. GOUDCHAUX repousse l'amendement, au nom de la commission du budget. Que le gouvernement change de politique, qu'il rentre dans la légalité, et l'Assemblée ne lui refusera plus de fonds. L'amendement est appuyé.

La séance continue.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,
Permettez-moi, en ma qualité de citoyen hongrois et de rédacteur d'une publication mensuelle, la *Hongrie* en 1849, de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le discours du cit. A. Thiers, tenu à la séance de l'Assemblée nationale de samedi dernier.

Le cit. Thiers prétend que les Hongrois se sont battus, à la bataille de Novarre, avec énergie dans l'armée autrichienne, et que, par conséquent, les Hongrois n'ont pas de sympathies pour la cause de l'Italie.

C'est là une de ces assertions vagues et mal fondées dont le cit. Thiers dispose à chaque instant avec tant d'habileté, afin de surprendre un auditoire ou soutenir une opinion qui n'a pas de bases solides.

Il est nécessaire que tout le monde sache que la plupart des soldats hongrois formant l'armée autrichienne en Italie sont restés en garnison dans les villes lombardes, et que ceux qui ont pris part à la défaite de l'armée piémontaise ne chargeaient qu'entourés des baionnettes croates.

Salut et fraternité.

Paris, le 1er avril 1849.

J. BOLDENY.

Chronique locale.

La cérémonie funèbre pour l'anniversaire du 4 avril, annoncée par les journaux, n'a pu avoir lieu avec la solennité qui lui était due, grâce à un arrêté émané de l'autorité de cette ville.

Cependant un grand nombre de citoyens se sont rendus sur la tombe où repose une des victimes de cette sanglante journée, et dans un religieux silence y ont déposé des couronnes.

De nombreux agents de police et des nuées de provocateurs encombraient, comme d'habitude, le lieu de la réunion.

Aux paroles indiscrettes que plusieurs de ces messieurs ont laissés échapper, il a été facile de comprendre qu'ils s'attendaient à une bonne razzia.

Une force armée imposante avait reçu ordre de maintenir la tranquillité que personne ne songeait à troubler.

A voir la contenance de ces braves militaires, on devinait facilement qu'ils comprenaient le rôle odieux qu'on leur faisait jouer.

Tressaillez, *Courrier de Lyon*, vos calomnies ont porté leur fruit.

— Nous avons signalé, à la suite de la fermeture du club de la rue Buisson, l'arrestation des membres du bureau.

Le président, le citoyen Blanc, a été arrêté hier matin chez lui. Jusqu'à présent les faits de réunions avaient été assimilés aux faits de presse ; pourquoi donc les détentions préventives ? Mais nous oublions que nos autorités ne connaissent de lois que celles de leur caprice et que l'arbitraire est érigé en système.

— Ces jours derniers, l'autorité supérieure a fait enlever la déesse qui surmontait l'arbre de la liberté de Craponne. Aucun habitant de la commune n'a voulu prêter les instruments nécessaires à la consommation de ce sacrifice. Le curé seul a apporté aux exécuteurs les cordes et la scie. Mais la corde s'est montrée rebelle aux vandales : au premier effort, elle s'est rompue.

— Nous avons annoncé hier que, pour la cinquième fois, la police s'étant présentée au comité central électo-

ral démocratique du Rhône, pour assister à la séance, pour la cinquième fois encore elle avait été levée à la suite d'une protestation de toute l'assemblée. Mais nous avons oublié de signaler un tour de maître jésuite. Le commissaire central, cette fois, n'était pas revêtu de ses insignes ; il prétendait assister comme électeur, et se ceindre de son écharpe si le cas l'exigeait dans le cours de la séance. On lui a fait sentir en termes très clairs combien peu on était flatté de sa compagnie, et, pour le lui prouver, la séance ayant été levée, chacun s'est hâté de quitter la salle.

— Voici les noms des représentants du Rhône qui ont fait bon marché de l'honneur de la France, en votant pour l'ordre du jour sur la question d'Italie : *Ferouillat, Julien Lacroix, Mortemart, Paulian, Rivet*. Le citoyen *Aubertier* était absent ; il a dû regretter beaucoup de ne pouvoir voter comme ces messieurs !

— Nous recevons d'une réunion d'ouvriers tisseurs une cueillette de 1 fr., au profit de la propagande du *Républicain*.

« Agréer, nous écrivent ces citoyens, notre faible hommage du cœur ; nous profitons de l'occasion pour inviter tous les vrais démocrates à nous imiter : peu à la fois souvent répété, finit par faire beaucoup. »

Nouvelles étrangères.

Italie.

PIÉMONT. — Tous les renseignements qui nous arrivent sur la cause de la dispersion de l'armée piémontaise, confirment la trahison de *Manorino*, puissamment secondée par la secte jésuitique. Des régiments entiers ont refusé, au moment décisif, de marcher et de se battre ; les soldats ont abandonné leurs officiers pour se disperser dans la campagne, où ils ont causé le plus grand désordre.

— On dit que les Autrichiens sont entrés à Alexandrie.

GENÈS. — Un soulèvement paraît sur le point d'avoir lieu. Décidément, les Génois ne veulent entendre parler à aucun prix d'armistice. On dit que le consul anglais, craignant que la cité n'aspire à un changement de gouvernement, a prévenu les habitants, que son gouvernement était résolu, pour s'y opposer, à faire entrer des vaisseaux de guerre dans le port.

SAVOIE. — Une commission est allée instruire sur les faits d'Albertville. On dit que la garde nationale, dans une réunion, aurait pris fait et cause pour les cinq signataires de la proclamation d'une Constitution et les aurait portés au grade d'officier, à l'exception d'un seul qui, en sa qualité de syndic, ne peut faire partie de la garde nationale.

FAITS DIVERS.

A l'égard de la loi sur les clubs, le sieur Faucher a battu en retraite. Il est probable qu'il ne reviendra pas à la charge avant une semaine.

— On se montre dans toutes les mairies de Paris d'une excessive rigidité pour les rectifications aux anciennes listes électorales.

— Le bruit s'est répandu que le cit. Chambolle, qui vient de quitter le journal le *Siècle*, allait prendre la rédaction en chef du journal la *Patrie*.

— On dit que le cabinet de Vienne, en apprenant la victoire de Novarre, remportée par les troupes autrichiennes, a envoyé auprès du maréchal Radetzki un agent diplomatique.

— Un médecin de Londres a présenté un rapport qui constate l'influence destructive qu'exercent sur la santé certains travaux auxquels des hommes et des femmes sont assujettis. Mille individus, dit-il, périssent annuellement parce qu'ils travaillent, chaque jour, dans les manufactures, plus longtemps que la constitution humaine ne peut le supporter. Si mille personnes perdaient la vie sur les chemins de fer, dans l'espace d'une année, on serait frappé de consternation et de terreur, c'est à peine si on oserait s'aventurer sur ces routes dangereuses. Mais la mortalité qui résulte des accidents sur les chemins de fer est bien inférieure à celle qui vient d'être citée, et cependant, qui ne songe avec effroi aux malheurs que les chemins de fer ont quelquefois causés ? Combien plus doit-on être sensible au sacrifice de tant d'existences, sacrifice qui ne provient que d'un mauvais système de travail. Les réflexions à ce sujet deviendront encore plus tristes, en songeant que si mille individus périssent, plus de huit mille perdent pour toujours la santé, par les mêmes causes. (Le *Credit*.)

— Une nuée de jésuites s'est abattue sur Paris pour y prêcher le carême. Les révérends pères ont envahi toutes les chaires des paroisses, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, ce prélat nommé par Cavaignac. Le clergé est fort indigné.

— Un banquet démocratique et social, organisé par les délégués du Luxembourg, a eu lieu aujourd'hui dimanche à la barrière de Sèvres. La place de Louis Blanc était marquée. Un toast envoyé par lui a été couvert d'applaudissements. Les citoyens Pyat, Pierre Leroux, Brisebane, Coignet, Stourm, etc., se sont fait entendre : ils ont exprimé les sentiments les plus généreux. Les cris : *A bas l'échafaud !* ont retenti plus d'une fois pendant ce repas dont nous reparlerons avec détail.

Un commissaire de police qui s'était présenté pour y assister, s'est retiré devant une protestation des convives et a dressé procès-verbal. (Démocratie *Pacifique*.)

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodonet et comp., rue de l'Archevêché, 5.

L'ASSOCIATION FRATERNELLE des
très-plâtriers et vitriers se charge de tous les travaux du
bâtiment, à 20 pour 100 ou dessous du cours.

Bureaux : rue Plat-d'Argent, 16.